

# Note conjoncturelle

1<sup>er</sup> trimestre 2021



**Inclut un point de situation  
liée à la crise sanitaire**



## Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



# *Note conjoncturelle régionale du 1<sup>er</sup> trimestre 2021*

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la  
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes



### **Avertissement :**

Compte tenu de la crise sanitaire, l'ensemble des données n'a pas pu être actualisé. Les chiffres et commentaires du dernier trimestre disponible ont alors été maintenus.



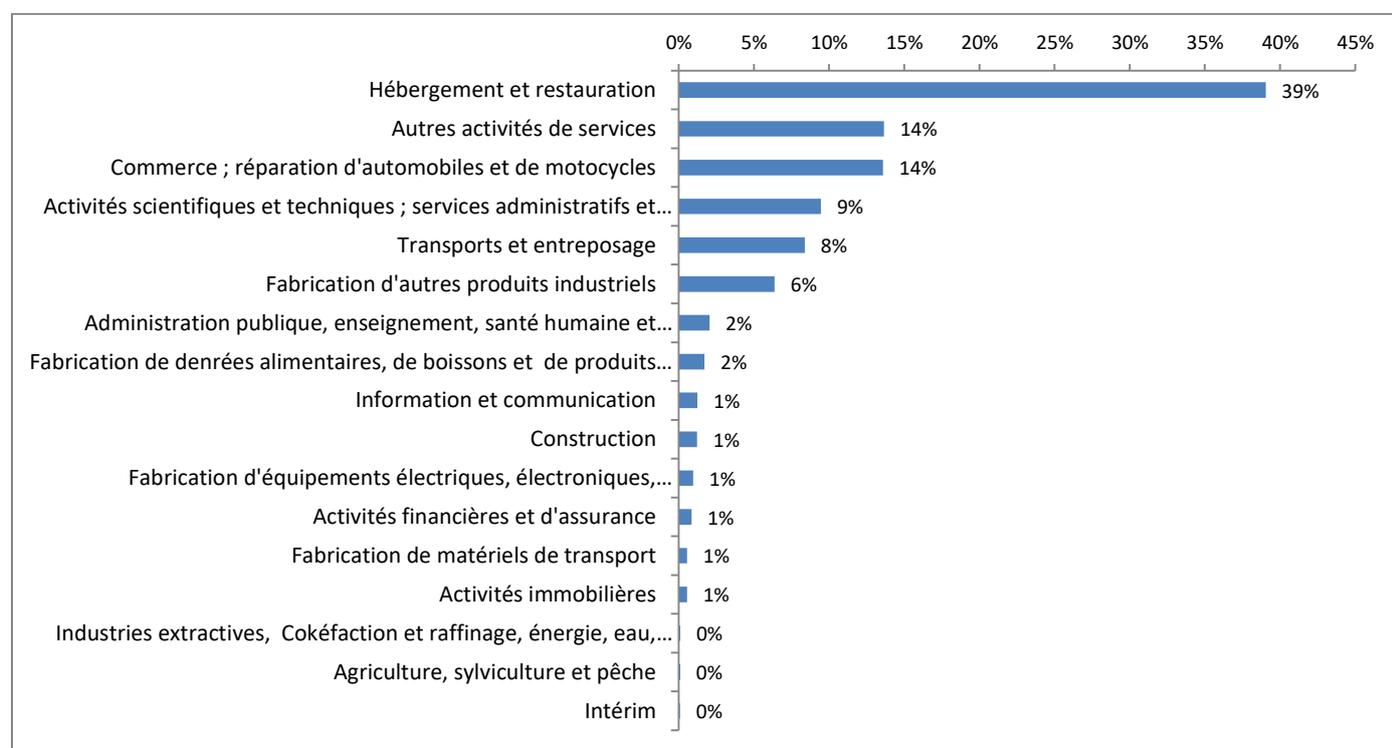
## *Point de situation liée à la crise sanitaire*

### *L'activité partielle : un dispositif exceptionnel mis en place depuis mars 2020*

Environ 39 400 demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle ont été déposées à la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le mois de mars 2021. L'effectif concerné par ces demandes s'est élevé à environ 182 000 salariés, ce qui place la région au 2<sup>e</sup> rang (près de 12,5 % du total France Entière), après l'Ile-de-France (30,5% du total France Entière). La région se situe également au deuxième rang en termes de nombre d'heures indemnisées (plus de 14,1 millions).

Dans la région, l'hébergement-restauration concentre 40 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en mars 2021, suivie du regroupement des activités relevant du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles, et des transports et entreposage (14%).

### Répartition des effectifs dans les entreprises ayant eu recours à l'activité partielle pour les principaux secteurs concernés



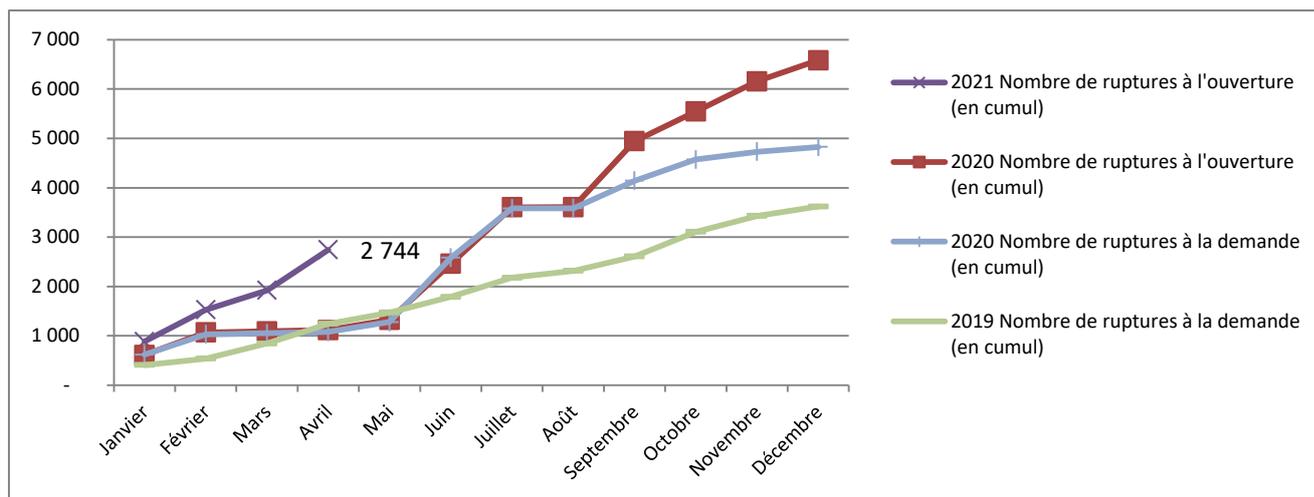
Champ : demandes d'indemnisations pour mars 2021.

Source : ASP-DGEFP, SI Activité Partielle-Données provisoires, Traitements DREETS ARA – Chiffres arrêtés au 10 mai 2021

## Les ruptures collectives de contrats de travail

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2021, 2 744 suppressions d'emploi ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), 740 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC), 1 325 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés et 911 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus. Tous ces licenciements n'ont pas encore été validés à ce stade.

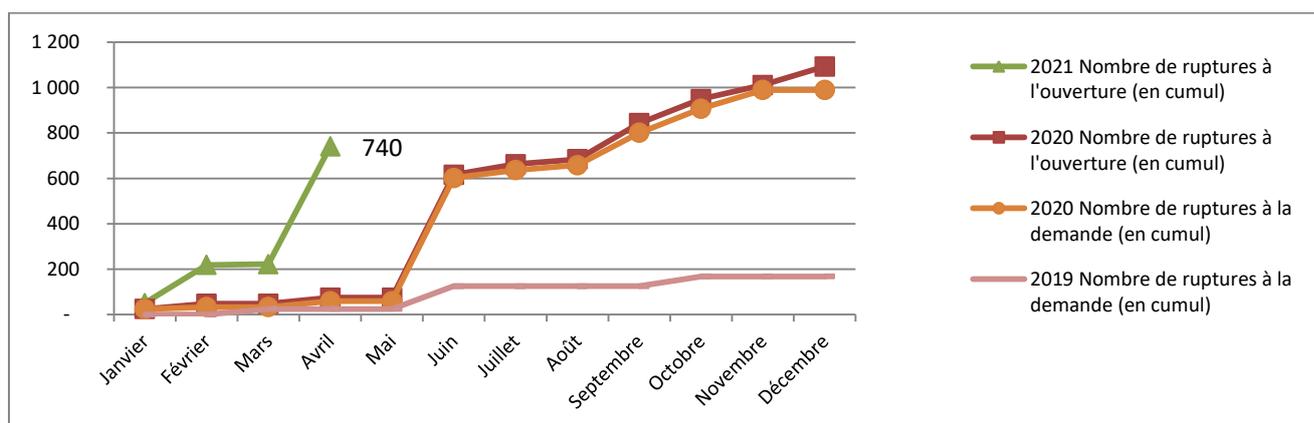
### Evolution du nombre de dossiers de PSE créés entre le 1er janvier et le 30 avril 2021 (comparaison avec l'année 2020)



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2021), SI PSE-RCC Homologation (2019) - Traitements DREETS ARA

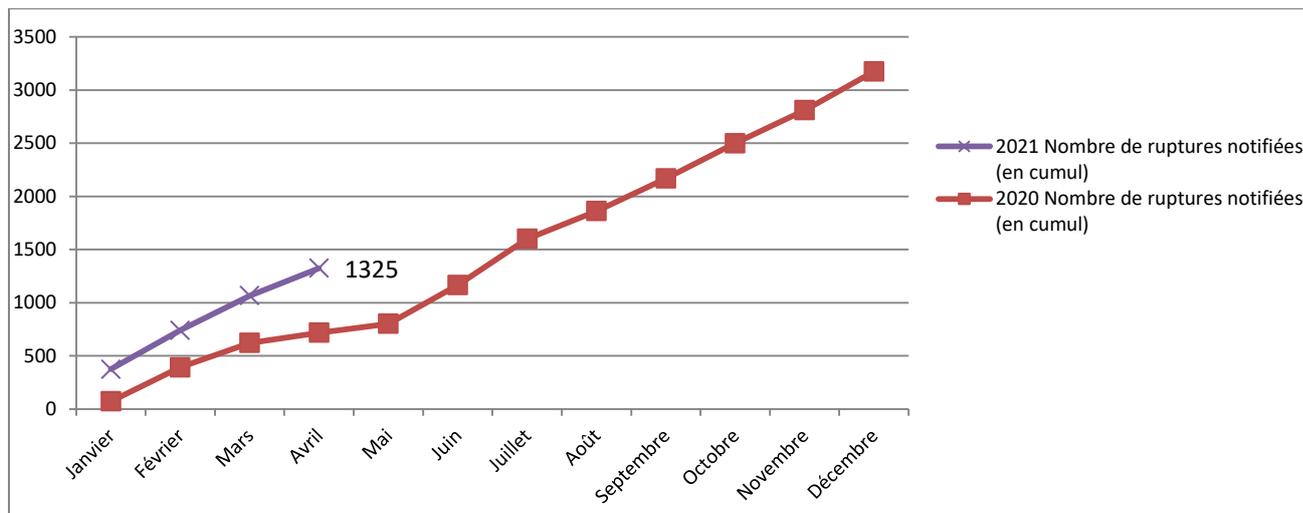
### Evolution du nombre de dossiers de RCC créés entre le 1er janvier et le 30 avril 2021 (comparaison avec l'année 2020)



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

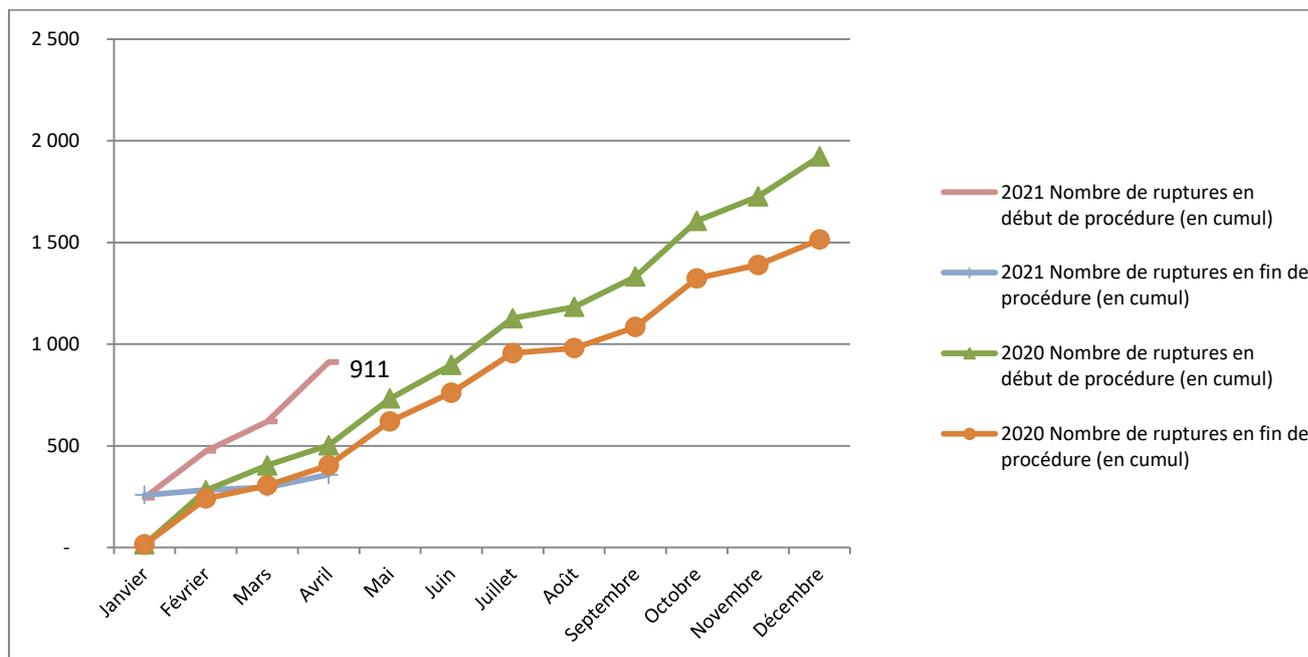
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2021), SI PSE-RCC Homologation (2019) - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de dossiers de LICEC de moins de 10 salariés créés entre le 1er janvier et le 30 avril 2021 (comparaison avec l'année 2020)**



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de dossiers de LICEC de 10 salariés et plus créés entre le 1er janvier et le 30 avril 2021 (comparaison avec l'année 2020)**



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements DREETS ARA

**Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) :** toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

**Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE :** les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

**Rupture conventionnelle collective (RCC) :** toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

## *En Bref*

Le chiffre d'affaires des entreprises de la région diminue au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (- 1,8 % sur un an). Il diminue de 3,8 % au niveau national. Les encaissements d'impôts sur les sociétés augmentent alors que ceux de taxe sur la valeur ajoutée, de publicité foncière ainsi que ceux des droits de mutations diminuent sur un an. Les créations d'entreprises reculent de 7 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Les taux de restes à recouvrer des entreprises payant mensuellement sont en hausse par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, en particulier dans l'hébergement-restauration où le taux à 30 jours (échéances de février 2021) augmente de 34,6 points sur un an.

La situation de l'emploi et du chômage se dégrade globalement entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2020 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : l'emploi salarié est en baisse entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> trimestre 2020 (-0,8 %) et le nombre de déclarations préalables à l'embauche baisse de 25,6 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C augmente de 1,1 % entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2020 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### Les principaux indicateurs :

<i>Chiffre d'affaires :</i> (T1 2021)	↘	-1,8 % sur un an
<i>Créations d'entreprises :</i> (T1 2021)	↘	-7 % sur un trimestre
<i>Emploi salarié :</i> (T4 2020)	↘	-0,8 % sur un trimestre
<i>Intérim :</i> (T4 2020)	↗	+5,2 % sur un trimestre
<i>DPAE :</i> (T4 2020)	↘	-25,6 % sur un an
<i>Taux de chômage :</i> (T4 2020)	↘	-1 point sur un trimestre
<i>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC :</i> (T1 2021)	↗	+1,1 % sur un trimestre



## Table des matières

### Économie

<i>Le Pib régional.....</i>	<i>13</i>
<i>Chiffre d'affaires et investissements des entreprises.....</i>	<i>14</i>
<i>Encaissements fiscaux.....</i>	<i>14</i>
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers.....</i>	<i>14</i>
<i>Demandes de délais de paiement et taux de restes à recouvrer.....</i>	<i>15</i>
<i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i>	<i>16</i>
<i>Importations et exportations.....</i>	<i>17</i>
<i>Conjoncture hôtelière.....</i>	<i>17</i>
<i>Conjoncture immobilière.....</i>	<i>18</i>

### Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim).....</i>	<i>19</i>
<i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i>	<i>21</i>
<i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i>	<i>21</i>
<i>Taux de chômage.....</i>	<i>22</i>
<i>Demande d'emploi trimestrielle.....</i>	<i>23</i>



# Économie

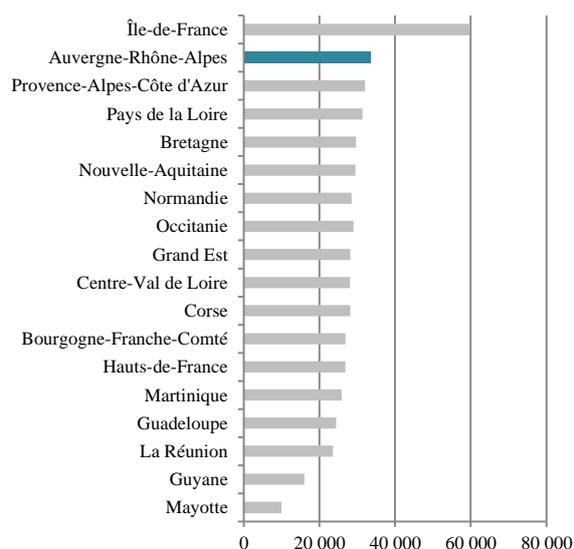
## Le Pib régional

**Source :** Eurostat, les PIB régionaux dans l'UE en 2018

**Année :** 2018 (données provisoires)

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (269 964 millions d'euros en 2018). Par habitant, cela correspond à 33 600 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Ile-de-France (59 700 euros).

**Pib par habitant (en euros)**



## Le chiffre d'affaires et les investissements des entreprises de la région en baisse

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint 119 140 millions d'euros et a ainsi diminué de 1,8 % sur un an. Au niveau national, il diminue de 3,8 %.

Le chiffre d'affaires diminue dans l'industrie (-2,7%, contre -5,4% au niveau national) mais il augmente dans la construction (+6,3%, contre +6,1% au niveau national), et dans le commerce (+3%, contre +2,6% au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises diminue de 14,2 % en un an (-2 % au niveau national).

### Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2020 (en M€)	Montant 2021 (en M€)	Evolution annuelle
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
<b>Total Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>121 364</b>	<b>119 140</b>	<b>-1,8%</b>
Dont : Industrie	30 493	29 661	-2,7%
Construction	11 875	12 622	6,3%
Commerce	37 784	38 905	3,0%
<b>Total France</b>	<b>1 458 254</b>	<b>1 403 268</b>	<b>-3,8%</b>
<b>Investissement :</b>			
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1 151</b>	<b>988</b>	<b>-14,2%</b>
<b>France</b>	<b>13 517</b>	<b>13 241</b>	<b>-2,0%</b>

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région.

## Les encaissements fiscaux évoluent de façon contrastée

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] évoluent de façon contrastée sur un an. Les encaissements d'impôts sur les sociétés augmentent de 14,2 % alors que ceux de taxe sur la valeur ajoutée, de publicité foncière ainsi que ceux des droits de mutations diminuent respectivement de 2,2 %, 10,7 % et 7,9 %.

### Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2020 (en M€)	Montant 2021 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	675	771	14,2%
Taxe sur la valeur ajoutée	3 989	3 901	-2,2%
Taxe de publicité foncière	369	329	-10,7%
Droits de mutation	333	307	-7,9%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

## Baisse du nombre de dossiers traités par la CCSF mais hausse des effectifs concernés

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, 103 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 15 de moins qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. En revanche, les effectifs correspondants sont en augmentation sur un an (+53).

### Dossiers traités et effectifs correspondants

	2020	2021
Dossiers traités	118	103
Effectifs correspondants	2 585	2 638

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale). Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

## Hausse des taux de restes à recouvrer à 30 jours au 1<sup>er</sup> trimestre 2021

**Les taux de restes à recouvrer** [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont, quant à eux, en hausse par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Fin mars 2021, le taux à 30 jours (échéances de février 2021) atteint 4,4 %, soit une hausse de 3,2 points par rapport au mois de février 2020. Il augmente dans tous les secteurs, notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'Hébergement-Restauration (+34,6 points).

Le taux à 90 jours (pour les échéances de décembre 2020) est en hausse de 5,4 point également par rapport à décembre 2020. Il atteint 6%.

### Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

	Taux en montant	Évolution 2021/2020
<b>Données observées à fin mars 2021</b>		
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	4,4% (févr-2021)	3,2 pts
Dont : Industrie	1,8%	0,9 pt
Construction	3,8%	1,0 pt
Commerce	4,1%	3,1 pts
Hébergement-Restauration	37,2%	34,6 pts
Autres services	5,0%	3,9 pts
Intérim	1,1%	0,6 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	6,0% (déc-2020)	5,4 pts

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

*Note : Les statistiques sur les délais de paiement n'ont pas pu être actualisées depuis le quatrième trimestre 2019 en raison des difficultés de remontée de l'information liées à la crise sanitaire.*

### Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

**Les demandes de délai de paiements** : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

**Les taux de restes à recouvrer (impayés)** sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

## Baisse des créations d'entreprises sur le trimestre mais hausse sur un an

Au premier trimestre 2021, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en baisse (-7% sur un trimestre ; +1,8% en France) pour s'établir à 28 707. Cette baisse est visible quand on regroupe les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (-7,8%), dans les services (-6,5 %), dans l'industrie (-8,7 %) et dans la construction (-6,2 %).

Sur un an, les créations d'entreprises dans la région augmentent de 21,5 % et de 32,6 % au niveau national.

Le nombre de **défaillances d'entreprises** [voir encadré] continue de diminuer : la région en a enregistré 3 080 entre début mars 2020 et fin février 2021, soit une baisse de 47 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises ont diminué de 43 % sur la même période.

### Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	1er Trim. 2020	4ème Trim. 2020	1er Trim. 2021	Trim.	Annuelle
<b>Total régional</b>	<b>23 634</b>	<b>30 869</b>	<b>28 707</b>	<b>-7,0%</b>	<b>21,5%</b>
hors micro-entrepreneurs	8 252	9 610	9 869	2,7%	19,6%
micro-entrepreneurs	15 382	21 259	18 837	-11,4%	22,5%
<b>Total France</b>	<b>192 510</b>	<b>250 617</b>	<b>255 204</b>	<b>1,8%</b>	<b>32,6%</b>
hors micro-entrepreneurs	74 989	85 486	88 204	3,2%	17,6%
micro-entrepreneurs	117 521	165 131	167 000	1,1%	42,1%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

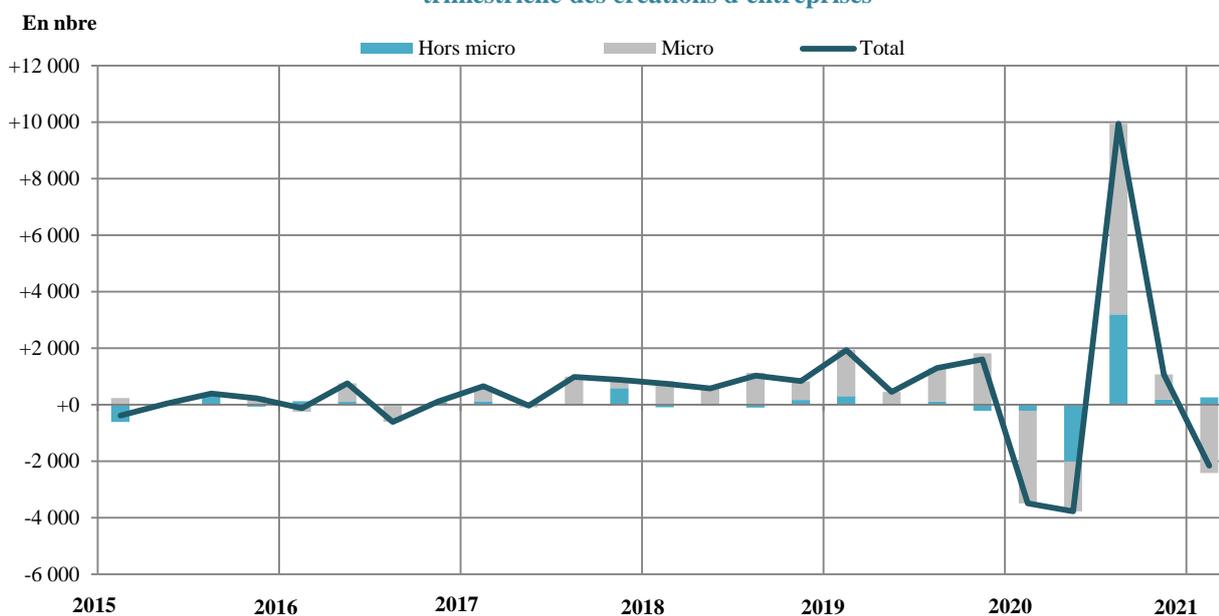
Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

\* Les données régionales de l'Insee ne remontent pas au-delà de l'année 2000..

### Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

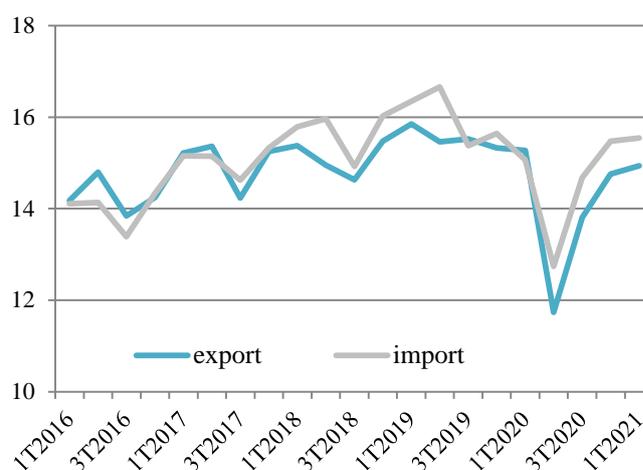
## Baisse annuelle des exportations et hausse des importations sur un an

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le montant des **exportations** s'est élevé à de 14,9 milliards d'euros, soit une baisse de 2,2 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 15,5 milliards d'euros sont en hausse de 3,2 % sur un an.

**La part des exportations dans le chiffre d'affaires** des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 11,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (contre 11,1 % un an auparavant). Elle est de 10,1 % au niveau national.

*Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.*

### Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

## L'activité hôtelière en net recul sur un an

### Nombre de nuitées trimestrielles et évolution annuelle

	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020**
<b>Nombre de nuitées en milliers</b>						
Auvergne-Rhône-Alpes	7 098	4 919	nd*	nd*	6 013	2 110
France métropolitaine	69 702	47 584	nd*	nd*	45 960	17 428
<b>Evolution annuelle</b>						
Auvergne-Rhône-Alpes	1,2%	4,1%	nd*	nd*	-15,3%	-57,1%
France métropolitaine	0,4%	0,8%	nd*	nd*	-34,1%	-63,4%

\*données non disponibles

\*\*données provisoires

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

*Note : Les statistiques sur la fréquentation hôtelière n'ont pu être actualisées pour les premier et deuxième trimestres de l'année 2020 et pour le premier trimestre 2021, en raison des difficultés de remontée de l'information liées à la crise sanitaire.*

## Les autorisations de logements neufs et les mises en chantier diminuent

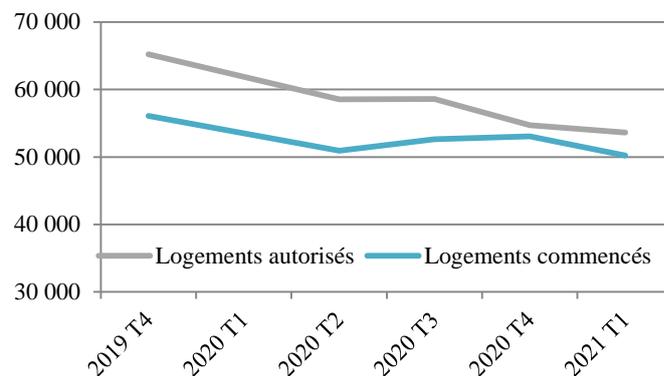
Entre début avril 2020 et fin mars 2021, 53 620 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 21 % par rapport à l'année précédente (-15,6 % au niveau national). Les autorisations de logements diminuent dans tous les départements de la région à l'exception de l'Ardèche (+1,3 %).

**Les mises en chantier de logements** atteignent 50 240 sur la même période, soit une baisse de 1,8 % par rapport à l'année précédente (-3,7 % au niveau national). Le recul a touché aussi bien les logements individuels que les logements collectifs. Les mises en chantier ont diminué dans tous les départements à l'exception de la Loire (+18,3%), de la Drôme (+17%), de la Métropole de Lyon (+8,6%), la Savoie (+7,4%), et de l'Isère (+0,8%).

Concernant **les locaux, les autorisations de construire** représentent près de 4,2 millions de m<sup>2</sup> entre début avril 2020 et fin mars 2021, soit une baisse de 25,6 % par rapport à l'année précédente la baisse observée au cours des trimestres précédents. **Le nombre de locaux commencés** diminue de 9,7% par rapport à l'année précédente. Il atteint près de 3,3 millions de m<sup>2</sup> sur la période.

*Note : Les statistiques sur la construction n'ont pas pu être actualisées pour le premier trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire. Elles ne figurent donc pas dans les graphiques.*

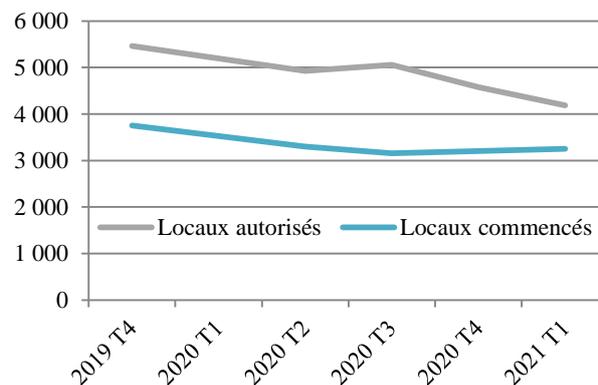
### La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
Nombre de logements, estimation en date réelle

### La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

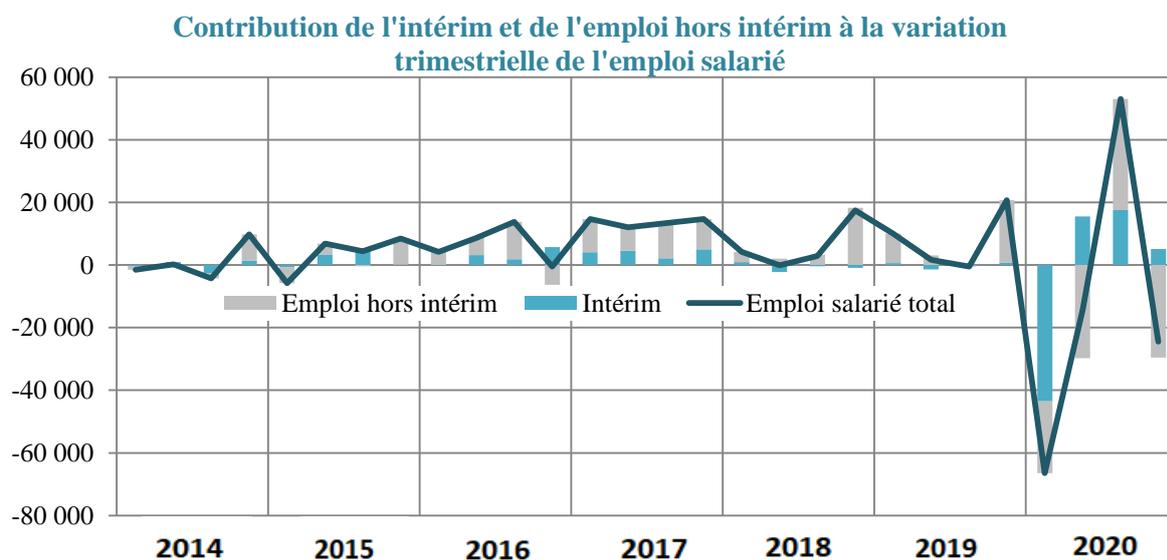
Données annuelles glissantes brutes  
En milliers de m<sup>2</sup>, estimation en date de prise en compte

# Emploi et chômage

## Baisse de l'emploi salarié au 4<sup>e</sup> trimestre 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** diminue **au quatrième trimestre** (-0,8 %, contre -0,1% au niveau national hors Mayotte). Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, la région comptabilise environ 3 011 200 salariés. L'emploi intérimaire poursuit sa hausse (+5,2 %, +5 100 emplois

supplémentaires dans la région, +5,1 % au niveau national). L'emploi diminue dans le secteur privé (-1,1 %) alors qu'il augmente de 0,3% dans le secteur public. **Sur un an**, la région perd environ 52 000 emplois (-1,7 %), soit une baisse plus importante qu'au niveau national (-1,1 %).



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

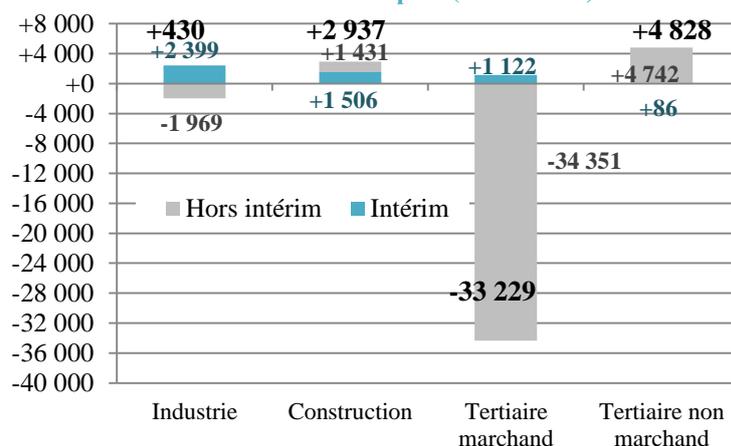
Note de lecture : Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, l'emploi salarié total a diminué d'environ 24 500 emplois : - 29 600 emplois hors intérim, contre +5 100 emplois intérimaires

Au 4<sup>e</sup> trimestre, l'emploi salarié augmente faiblement dans l'**industrie** (+430 emplois) portés par l'augmentation de l'emploi intérimaire (+ 2 400), l'emploi hors intérim diminuant de près de 2 000 unités. Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie diminue de 2%.

Sur le trimestre, les effectifs salariés augmentent également dans la **construction** (+ 2 940 ; +1,4 %), tant dans l'intérim que hors intérim. Sur un an, l'emploi salarié dans la construction augmente de 1,6 %. Le secteur **tertiaire marchand** est en forte diminution au quatrième trimestre (-33 229 ; -2,5%), et ce, malgré une hausse de plus de 1 000 emplois intérimaires. Sur un an, les effectifs diminuent de 4 %.

L'emploi salarié dans le **tertiaire non marchand** augmente de 0,5 % sur ce trimestre (près de 5 000 emplois supplémentaires, hors intérim) et de 1,1 % sur un an.

### Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles AcoSS-Urssaf, Dares, Insee  
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 seront disponibles en juillet 2021.

### Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2019 T4	2020 T3	2020 T4	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	25 300	25 100	25 700	2,3%	1,5%	1,1%
Industrie	531 300	520 100	520 500	0,1%	-2,0%	7,5%
Construction	205 100	205 500	208 400	1,4%	1,6%	9,8%
Tertiaire marchand	1 369 300	1 347 700	1 314 500	-2,5%	-4,0%	3,1%
Tertiaire non marchand	932 200	937 300	942 100	0,5%	1,1%	0,4%
<b>Total régional</b>	<b>3 063 200</b>	<b>3 035 600</b>	<b>3 011 200</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>3,5%</b>
Dont : Intérim	109 600	99 200	104 300	5,2%	-4,9%	
Hors intérim	2 953 600	2 936 500	2 906 900	-1,0%	-1,6%	
Dont : Secteur privé	2 420 400	2 388 500	2 361 900	-1,1%	-2,4%	
Secteur public	642 800	647 100	649 200	0,3%	1,0%	
<b>Total France (Hors Mayotte)</b>	<b>25 533 500</b>	<b>25 270 200</b>	<b>25 249 600</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>3,1%</b>

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles AcoSS-Urssaf, Dares, Insee

\* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

#### Avertissement :

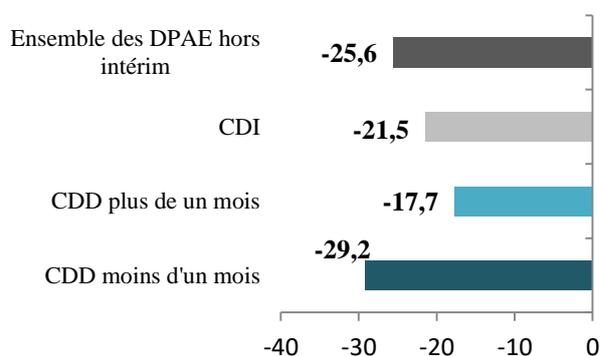
L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements, ce qui peut générer des révisions accrues sur les données.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, les données sont coproduites avec l'AcoSS (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé a été étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Ont ainsi été ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

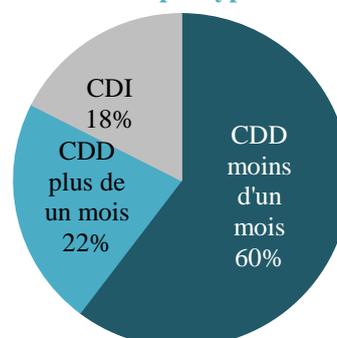
## Les déclarations préalables à l'embauche en baisse au 4<sup>e</sup> trimestre 2020

Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim diminuent au 4<sup>e</sup> trimestre (-25,6 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019) dans une moindre ampleur qu'au niveau national (-27,6%). Cette baisse concerne tous les types de contrats, quelle que soit leur durée. Les intentions d'embauche en CDI, qui ne représentent que 18 % de l'ensemble des déclarations, diminuent de 21,5 % sur un an. Les intentions concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (60 %) qui diminuent de 29,2 % au 4<sup>e</sup> trimestre. Par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, la baisse des DPAE est plus forte dans les services (-26,9%), qui totalisent plus de 9 déclarations sur 10, que dans l'industrie (-9,7%) et dans le BTP (-3,9%).

### Évolution annuelle du nombre de DPAE par type de contrat (en %)



### Répartition des DPAE par type de contrats



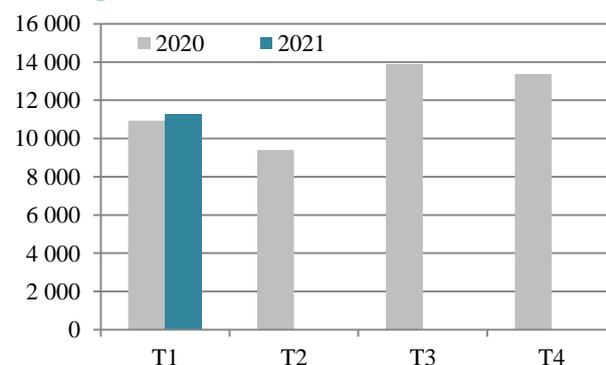
Source : Acoiss/Urssaf  
Données CVS – 4<sup>e</sup> trimestre 2020

## Les ruptures conventionnelles individuelles en hausse de 3,3%

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, 11 295 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 3,3 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Par ailleurs, ce trimestre, 1,7 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 1,4 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées baissent de 2,7 %.

### Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

## Le taux de chômage baisse d'un point au 4<sup>e</sup> trimestre 2020

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes diminue d'un point par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre pour s'établir à 7 %. Il reste inférieur de 0,7 point à celui de la France métropolitaine (7,7 % ; -1,2 point). La région passe au 4<sup>e</sup> rang des régions présentant le taux le plus faible de France, à égalité avec la Corse, mais derrière les régions Bretagne (6,5 %), Bourgogne-Franche-Comté (6,6 %) et Pays de la Loire (6,7 %).

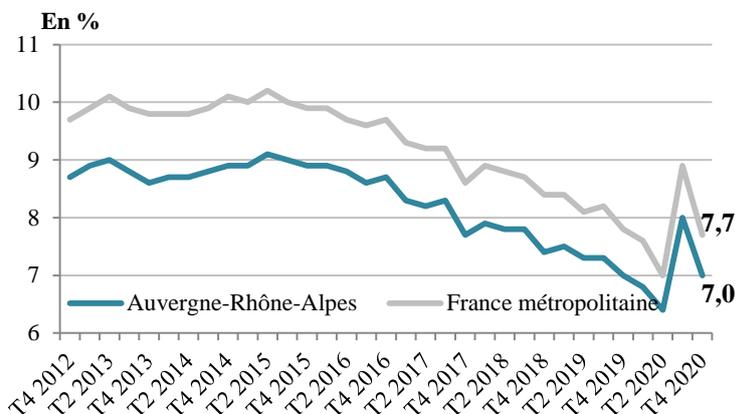
Sur un an, le taux de chômage est stable dans la région alors qu'il diminue de 0,1 point en France métropolitaine.

Au niveau départemental, les taux de chômage s'échelonnent de 4,6 % dans le Cantal à 8,4 % en Ardèche et dans la Drôme. L'évolution est à la baisse dans tous les départements sur le trimestre (entre -0,4 et -1,4 point).

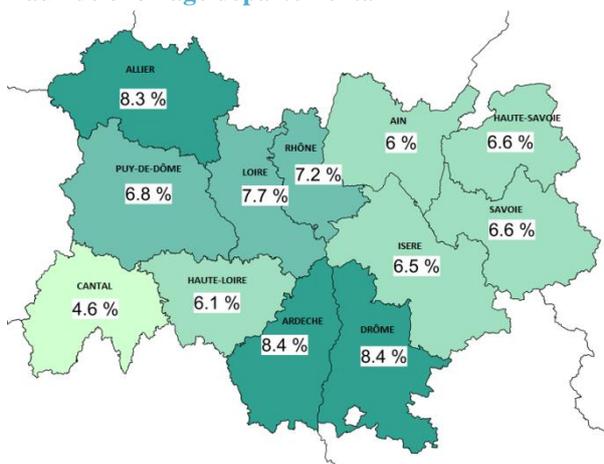
Sur un an, le taux de chômage diminue également dans tous les départements à l'exception du Rhône où il est stable et de l'Ain (+0,1 point), de la Savoie (0,5 point) et de la Haute-Savoie (+0,6 point) où il augmente.

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 seront disponibles en juillet 2021.

### Taux de chômage trimestriel



### Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés  
Données CVS

### Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période. **En particulier, entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> trimestre 2020, l'évolution du taux de chômage est en trompe-l'œil, en raison du 2<sup>ème</sup> confinement (partiel) de fin d'année et de la définition du chômeur retenue par le BIT.**

## La demande d'emploi de catégories ABC augmente au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et sur un an

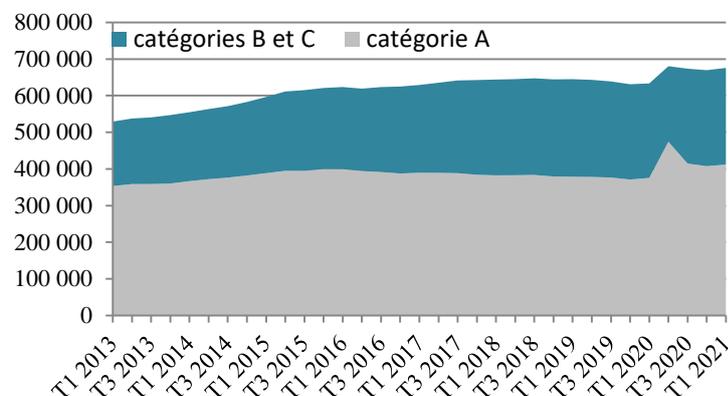
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 675 810 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en augmentation de 0,9 % **par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2020**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) augmente sur un trimestre (+1,1 %). Les catégories B et C (regroupées) augmentent de près de 1 %. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, les catégories B et C représentent 39 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 39,1 % au trimestre précédent.

**Sur un an**, la demande d'emploi de catégories ABC augmente de 6,7 %. La catégorie A augmente de 9,7 % et les catégories B et C de 2,3 %.

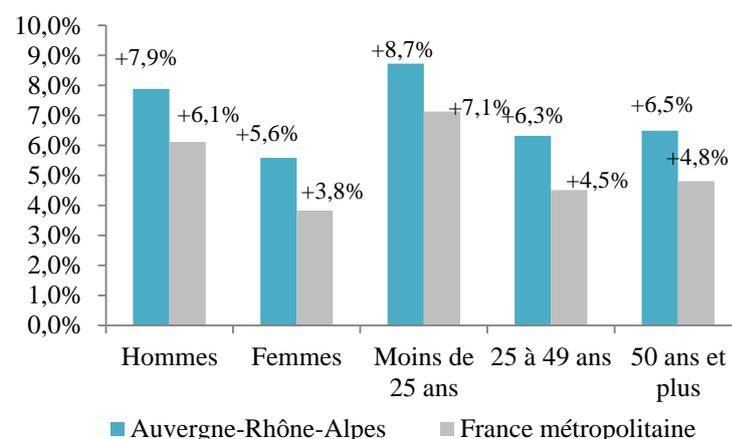
La demande d'emploi (catégories A,B,C) dans la région augmente davantage pour les hommes (+7,9%) que pour les femmes (+5,6 %) par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Entre les 1<sup>er</sup> trimestres 2020 et 2021, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 8,7 %, celui des 25 à 49 ans de 6,3% et celui des 50 ans et plus de 6,5 %.

### Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



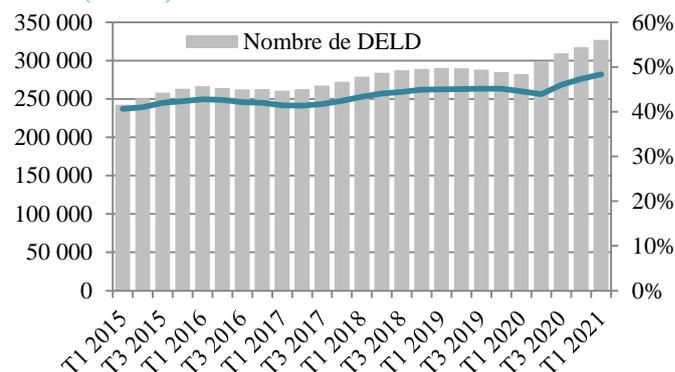
### Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 15,7 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 44,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à 48,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 580 jours en moyenne, soit 26 jours de plus qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

### Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

### Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

**Catégorie. A :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

**Catégorie. B :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

**Catégorie C :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

## **Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS**

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>  
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

### **Etudes :**

**Economie numérique : une activité fortement concentrée et spécialisée dans l'Isère et dans le Rhône** – ANTOINE Patricia, BOUVET Sandra (Insee), JACOD Olivier, JAKSE Christine (DREETS), avril 2021

**Evaluation de l'action du Groupe « qualité de vie au travail » - Plan Régional Santé au Travail** – SOUTOUL Fanny, novembre 2020

**Evaluation de l'action du Groupe « culture de prévention des risques professionnels » - Plan Régional Santé au Travail** – JAKSE Christine, SEON Martial, novembre 2020

**La formation professionnelle à destination des personnes en recherche d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes** – SEON Martial, octobre 2020

**Analyse socio-économique de la Savoie et de ses arrondissements** – SOUTOUL Fanny, février 2020

**Les services à la personne en Auvergne-Rhône-Alpes** – DURAND Justine, JAKSE Christine, YOUMBI Béatrice, février 2020

**L'inactivité et le chômage des jeunes sont un peu moins fréquents en Auvergne-Rhône-Alpes** – BIANCO Emma, MARTIN Medhy, février 2020

**Analyse socioéconomique du département de la Savoie et de ses arrondissements** – SOUTOUL Fanny, janvier 2020

### **Chiffres clés :**

**Demande d'emploi régionale et départementale, 1<sup>er</sup> trimestre 2021**, DREETS –Pôle emploi, avril 2021

**Taux de chômage régional et départemental au 4<sup>e</sup> trimestre 2020** – GOURGOUILLON Nathalie, TAVERNET Michèle, avril 2021

**Emploi salarié régional et départemental au 4<sup>e</sup> trimestre 2020** – GOURGOUILLON Nathalie, TAVERNET Michèle, avril 2021

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFiP), des correspondants des DDFiP et des correspondants des Cellules statistiques URSSAF

Photos sur la couverture : © Phovoir.fr ; @Fotolia.com

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>

